

Vous avez fait reconnaître votre statut de personne handicapée ou celui de l'un de vos proches, analysez la qualité de la procédure que vous avez dû suivre ...

1

I. INTRODUCTION

QUESTIONNAIRE N° 1 INDIVIDUEL



Ce questionnaire est complété individuellement par des personnes (ou des proches) qui ont réalisé la procédure de reconnaissance de leur handicap durant les 3 années qui précèdent.

LES QUESTIONS suivantes doivent vous aider à décrire la procédure que vous avez suivie pour obtenir une reconnaissance officielle de votre handicap (ou de celui d'un proche)

CE QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL EST REALISE EN PREPARATION D'UN ATELIER COLLECTIF ORGANISE PAR VOTRE ASSOCIATION POUR IDENTIFIER LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DU STATUT DE PERSONNE HANDICAPEE

1^{re} question : Avant d'obtenir l'accès à :

- Des compensations financières (allocations, revenus de compensation, etc...)
- Des avantages fiscaux
- Des réductions tarifaires sur les transports publics
- L'octroi d'un avantage pour le stationnement d'un véhicule privé
- Des prestations d'assistance pour assumer votre vie quotidienne
- Des prestations techniques d'aménagement de votre environnement
- L'acquisition d'aides techniques (fauteuil roulant, aides à la communication, ...)
- Des prestations de professionnels de santé ou du travail social
- ...



1.1 Avez-vous dû faire reconnaître votre handicap par une instance publique qui a officialisé votre statut de personne handicapée ?

OUI NON

SI vous avez répondu OUI à la 1^{re} question : répondez aux questions 2 à 6

SI vous avez répondu NON à la 1^{re} question : répondez uniquement à la question 6

Si vous avez répondu NON à la 1^{re} question, vous vous situez dans un système national (régional) dans lequel l'attribution de compensations à votre handicap n'exige pas une reconnaissance préalable de votre handicap, formalisée par l'attribution d'un statut de personne handicapée vous permettant ensuite de demander des compensations. L'identification de vos besoins est probablement effectuée en fonction de la nature de la compensation que vous souhaitez obtenir. La procédure d'évaluation de vos besoins est organisée par des autorités publiques différentes en fonction de la compensation demandée et la nature de la procédure varie selon la demande.

2^e question : Pour obtenir la reconnaissance officielle de votre handicap, quelles sont les formalités que vous avez réalisées ?

- 2.1 Vous enregistrer auprès d'une autorité publique pour entamer une procédure de reconnaissance de votre handicap OUI NON
Si OUI, laquelle : en vous présentant personnellement en vous faisant représenter par courrier par internet
Autre :
- 2.2 Compléter personnellement (ou faire compléter par un proche) un questionnaire OUI NON
Si OUI : ce questionnaire se présente sous un format papier ou sous un format électronique (internet)
- 2.3 Faire compléter un questionnaire par un médecin OUI NON
Si OUI : vous avez choisi librement votre médecin ou le choix du médecin vous est imposé et dans ce cas, quelle est l'autorité publique qui vous impose le choix du médecin :
Autre formule :
- 2.4 Vous soumettre à un examen médical pour expertiser vos limites physiques et/ou mentales OUI NON
Si OUI : vous avez choisi le médecin ou le choix du médecin vous est imposé et dans ce cas, quelle est l'autorité publique dont dépend le médecin qui vous a examiné :
Autre formule :
- 2.5 Vous soumettre à d'autres formes d'exams ou d'entretiens pour expertiser les conséquences de votre handicap OUI NON
Si OUI, lesquels :
- 2.6 Fournir des attestations, des documents, ... en complément de votre demande OUI NON
Si OUI, lesquels :
- 2.7 Payer des frais : médicaux, administratifs, de déplacement, d'hébergement, autres frais OUI NON
Si OUI, lesquels : Montant total des frais payés : (indiquez la devise nationale)
- 2.8 Autres formalités (précisez lesquelles) :

3^e question : **AU DEBUT** de l'introduction de votre demande de reconnaissance de votre handicap, étiez-vous informé(e) de :

Cette question a pour objectif d'identifier les informations qui vous sont communiquée **au moment d'entreprendre** les démarches pour obtenir la reconnaissance de votre handicap (invalidité ?) Etes-vous bien informé(e) de la procédure AVANT de commencer ?

- 3.1 Des étapes de traitement de votre demande ? OUI NON
- 3.2 Des critères utilisés pour vous reconnaître ou vous refuser le statut de personne handicapée ? OUI NON
- 3.3 Des possibilités de contester la décision de vous refuser éventuellement le statut de personne handicapée ? OUI NON
- 3.4 Des avantages (financiers, matériels, ...) que vous pourriez obtenir si le statut de personne handicapée vous est accordé ? OUI NON

4^e question : **PENDANT** le traitement de votre demande de reconnaissance de votre handicap, étiez-vous informé(e) de :

- 4.1 L'état d'avancement du traitement de votre dossier ? OUI NON

5^e question : A LA FIN du traitement de votre demande de reconnaissance de votre handicap, étiez-vous informé(e) de :

- 5.1 Des justifications utilisées pour vous accorder ou vous refuser la reconnaissance de votre handicap ? OUI NON
- 5.2 De la procédure à suivre pour contester la décision de vous refuser le statut de personne handicapée ? OUI NON
- 5.3 Des possibilités d'introduire des demandes pour obtenir des compensations (financières, fiscales, matérielles, ...) à la suite de la reconnaissance de votre handicap ? OUI NON
- 5.4 Des compensations accordées automatiquement avec la reconnaissance de votre handicap ? OUI NON
- 5.5 Des procédures de révision de cette reconnaissance de votre handicap ? OUI NON

Si vous avez répondu OUI à certaines propositions, pouvez-vous préciser COMMENT ces informations vous sont parvenues ?

- 5.6 courrier adressé par l'autorité publique en charge du traitement de votre demande
- 5.7 oralement par un professionnel en charge du traitement de votre demande
- 5.8 consultation d'un site internet organisé par une autorité publique
- 5.9 consultation d'un document écrit fourni par une autorité publique
- 5.10 informations fournies par une association privée de personnes handicapées
- 5.11 Autres sources d'informations :

6^e question : quelles sont les compensations/ avantages que vous avez déjà obtenus aujourd'hui ?

Si vous avez déjà obtenu aujourd'hui la reconnaissance de votre handicap, avez-vous déjà obtenu certains avantages ? Si oui, indiquez la nature de ces avantages.

- 6.1 Obtenir une compensation financière (allocations, revenus de compensation, etc...) OUI NON
- 6.2 Obtenir un avantage fiscal (réduction de taxes, ...) OUI NON
- 6.3 Obtenir une réduction tarifaire sur les transports publics, ou autres services publics OUI NON
- 6.4 Obtenir un avantage pour le stationnement d'un véhicule privé OUI NON
- 6.5 Obtenir un service d'assistance pour assumer votre vie quotidienne (on désigne ici une personne extérieure à la famille, rémunérée, qui intervient régulièrement pour aider la personne handicapée dans l'accomplissement d'activités de la vie quotidienne : toilette, repas, déplacements, etc...) OUI NON
- 6.6 Obtenir un service pour l'aménagement de votre domicile OUI NON
- 6.7 Obtenir un service pour adapter votre voiture privée OUI NON
- 6.8 Obtenir des aides techniques (fauteuil roulant, aides à la communication, ...) OUI NON
- 6.9 Obtenir des prestations de professionnels de santé ou du travail social OUI NON
- 6.10 Autres prestations (à préciser) :

II. QUESTIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DE LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DU STATUT DE PERSONNE HANDICAPEE

Cette partie est à compléter individuellement puis en petits groupes afin de faire émerger une opinion collective

- sur la qualité de l'accessibilité de l'information pour accéder à la procédure de reconnaissance du handicap ou d'une demande de compensation ou de prestation
- sur la qualité de l'accessibilité de la procédure elle-même,

pour que vos droits à l'accessibilité soient respectés au regard des articles 3-f, 4-h, 6, 7, 9, 15, 20 et 21, de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Les questions suivantes doivent vous aider à décrire l'accessibilité de l'information et l'accessibilité de la procédure elle-même pour obtenir une reconnaissance officielle de votre handicap (ou de celui d'un proche) ou pour obtenir une compensation ou une prestation.

1. Accessibilité de l'information sur la procédure (AVANT la déposition de la demande)

7^{ème} question : Si vous avez engagé une démarche de reconnaissance de votre handicap ou de demande de compensation ou de prestation entre 2013 et 2017, comment avez-vous eu connaissance de l'existence de la procédure d'attribution du statut de personne handicapée ou de la procédure de demande d'une compensation ou d'une prestation ? (plusieurs réponses sont possibles)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 7.1 Oralement par un professionnel en charge du traitement de votre demande | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| <input type="checkbox"/> 7.2 Consultation du site internet d'une administration publique | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| <input type="checkbox"/> 7.3 Consultation d'un document écrit fourni par une autorité publique | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| <input type="checkbox"/> 7.4 Information obtenue dans un bureau d'une administration publique où vous avez du vous rendre | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| <input type="checkbox"/> 7.5 Information obtenue auprès d'une association privée de personnes handicapées | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| <input type="checkbox"/> 7.6 Autre(s) source(s) d'information : La ou lesquelles ? : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

8^{ème} question : Les sources d'information que vous avez consultées répondent-elles aux critères d'accessibilité exigés par la Convention des Nations Unies ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 8.1 Consultation du site internet d'une administration publique | |
| • A. Le site est-il accessible aux malvoyants ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| • B. Le site fournit-il un numéro de téléphone et des heures d'appel de l'administration publique en charge de la procédure d'attribution du statut de personne handicapée ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| • C. Le site fournit-il une adresse postale de cette administration ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| • D. L'information délivrée sur le site indique-t-elle clairement le déroulement de la procédure :
enregistrement de la demande, pièces justificatives à fournir, questionnaire à renseigner par le demandant (ou un proche), | |

identification de l'instance officielle en charge de l'examen du dossier et de la décision d'acceptation ou de rejet de la demande, notification de la décision, procédure de recours pour la personne handicapée en cas de rejet de sa demande. OUI NON

- E. L'information délivrée sur ce site était-elle suffisamment claire, compréhensible et détaillée pour vous permettre d'engager vos démarches de reconnaissance officielle de votre handicap (ou celui d'un proche) ou de demande d'une compensation ou d'une prestation et de faire appel de la décision en cas de rejet ? OUI NON

Si vous avez répondu NON à la question précédente, quelles informations indispensables manquaient sur le site ?

- F. Par quel moyen avez-vous obtenu les compléments d'information nécessaires (*plusieurs réponses sont possibles*) :

- (1) en téléphonant au n° indiqué sur le site
- (2) en écrivant à l'adresse indiquée sur le site
- (3) Autre moyen : Lequel.....

8.2 Information obtenue dans un bureau d'une autorité publique où vous avez du vous rendre

- A. L'autorité publique en charge du traitement des demandes d'obtention du statut de personne handicapée, de compensations ou de prestations édite-t-elle et diffuse-t-elle une documentation sur les procédures d'accès à ces demandes (enregistrement de la demande, pièces justificatives à fournir, questionnaire à renseigner par le demandant (ou un proche), identification de l'instance officielle en charge de l'examen du dossier et de la décision d'acceptation ou de rejet de la demande, notification de la décision, procédure de recours pour la personne handicapée en cas de rejet de sa demande) ? OUI NON

- B. Si une telle documentation écrite existe, vous a-t-elle été remise ? OUI NON

- C. Cette documentation est-elle disponible en braille ? (**Art. 20**) OUI NON

- D. Les informations qui vous ont été données oralement ou par une documentation écrite étaient-elles suffisamment claires, compréhensibles et détaillées pour vous permettre d'engager vos démarches de reconnaissance officielle de votre handicap (ou celui d'un proche) ou de demande d'une compensation ou d'une prestation ? OUI NON

- E. Si vous avez répondu NON à la question précédente, quelles informations indispensables vous manquaient pour engager vos démarches ? :

.....

2. Accessibilité de la procédure elle-même (PENDANT la déposition de la demande)

9^{ème} question : Pour obtenir la reconnaissance officielle de votre handicap (ou celui d'un proche) ou pour obtenir une compensation ou une prestation avez-vous du faire enregistrer votre demande auprès d'une autorité publique ? OUI NON

Si OUI, comment : en vous présentant personnellement en vous faisant représenter par courrier par internet

10^{ème} question : Si la procédure autorise que vous vous fassiez représenter pour faire enregistrer votre demande, votre représentant (e) a-t-il/elle rencontré des difficultés posées par l'autorité publique ? OUI NON

Si OUI, lesquelles ? (*Veillez expliquer*)

11^{ème} question : Si vous vous êtes présenté(e) personnellement auprès d'une autorité publique pour faire enregistrer votre demande :

- 11.1 A quelle distance de votre domicile se situe ce bureau ?km

- 11.2 Par quel moyen de transport vous êtes-vous rendu(e) à ce bureau ? à pied en fauteuil roulant voiture personnelle ou celle d'un proche transport en commun taxi autre
- 11.3 Combien de temps vous a-t-il fallu pour vous rendre à ce bureau ?heures ou jours
- 11.4 Avez-vous du(e) être accompagné(e) pour faire cette démarche ? OUI NON
- 11.5 Cette démarche a-t-elle entraîné des frais de déplacement (pour vous et votre accompagnateur/trice
 - le cas échéant) ? OUI NON
- 11.6 Cette démarche a-t-elle entraîné des frais d'hébergement (pour vous et votre accompagnateur/trice
 - le cas échéant) ? OUI NON
 - Montant des frais :
- 11.7 Une fois sur place, le bureau est-il accessible aux fauteuils roulants (rampe d'accès, ascenseur, ...) ? OUI NON
- 11.8 Le bureau dispose-t-il d'un(e) interprète en langue des signes ? OUI NON
- 11.9 Le personnel de ce bureau vous a-t-il apporté l'aide dont vous aviez besoin pour lire et comprendre l'information nécessaire pour engager les démarches de reconnaissance de votre handicap (ou celui d'un proche) ou de demande compensation ou de prestation ? OUI NON
 - **11.10 Si OUI :**
 - A. Sous quelle(s) forme(s) cette aide vous a-t-elle été apportée (explications détaillées, aide à la rédaction des réponses, questionnaire disponible en braille, autres) ? *Veillez les indiquer* :
 -
 - B. Quelle(s) autre(s) forme(s) d'aide vous auraient été nécessaires ?.....
 -
 - **11.11 Si le personnel administratif vous a refusé de l'aide :**
 - A. Pensez-vous que le personnel administratif essayait, par son manque de coopération ou en l'exprimant explicitement, de vous dissuader de soumettre votre demande ?
 - Parce que (*plusieurs réponses sont possibles*) :
 - B. le personnel administratif estimait que vous n'aviez pas besoin d'une reconnaissance officielle de votre handicap et des avantages que cette reconnaissance pourrait vous procurer, compte tenu de vos conditions de ressources financières ou humaines (aide de vos proches)
 - C. vous êtes une femme (**Art. 6 de la CDPH**)
 - D autres raisons pour lesquelles selon vous le personnel administratif vous a refusé de l'aide (*Veillez expliquer*) :.....
 -
- 11.12 Avez-vous eu à compléter (ou faire compléter par un proche) un questionnaire ou un formulaire de demande? OUI NON
 - A. Si vous avez répondu NON, veuillez décrire la procédure pour obtenir la reconnaissance officielle de votre handicap (ou celui d'un proche) :
 - B. Si vous avez répondu OUI: En remplissant le questionnaire, avez-vous découvert des conditions ou des critères pour l'obtention de la reconnaissance de votre handicap (ou de celui d'un proche) qui ne figuraient pas ou incomplètement dans la documentation ou les informations qui vous avaient été données préalablement ? OUI NON

C Si OUI, s'agissait-il : certificat médical conditions de ressources limite d'âge pour un enfant ou adolescent
 limite d'âge pour un adulte autres. Lesquels ?

12^{ème} question : Si la procédure autorise l'envoi du questionnaire complété par courrier ou par internet, avez-vous rencontré des difficultés? OUI NON

Si OUI, lesquelles (*Veillez expliquer*) :

3 . Accessibilité de l'information sur LA SUITE donnée à votre demande de reconnaissance officielle de votre handicap (ou celui d'un proche) et d'obtention du statut de personne handicapée, ou de votre demande de compensation ou de prestation

13^{ème} question : Suite au dépôt de votre dossier, par courrier ou par internet, auprès de l'autorité publique en charge du traitement de votre demande, avez-vous été tenu(e) informé(e) de l'enregistrement de votre dossier ? OUI NON

Si OUI, avez-vous été informé(e) : par courrier par internet autre : comment ?

14^{ème} question : Avez-vous été tenue(e) informé(e) du délai nécessaire pour l'examen de votre dossier et la prise de décision sur l'acceptation ou le rejet de votre demande ? OUI NON

15^{ème} question : Comment l'autorité publique en charge de votre dossier vous a-t-elle informé(e) de la décision d'acceptation ou du rejet de votre demande : par courrier internet autre : comment ?

16^{ème} question : Votre demande a-t-elle été acceptée refusée ?

17^{ème} question : Si votre demande a été acceptée, vous a-t-elle été notifiée par un document officiel (carte d'invalidité, attestation,) OUI NON

18^{ème} question : Si votre demande a été refusée, avez-vous fait appel de la décision ? OUI NON
Si NON : Pouvez-vous en donner les raisons ?

III. QUESTIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA SITUATION DE HANDICAP

1^{re} étape : les questions et les propositions permettent de décrire la procédure que vous (ou un proche) avez dû suivre pour obtenir le « statut de personne handicapée »

2^e étape : par rapport à chaque proposition, il vous est demandé d'apprécier la qualité générale de la procédure en cochant UN des 5 niveaux d'appréciation . Si vous estimez que la procédure n'est pas satisfaisante, nous vous invitons à expliquer ce qui manque.

Cette partie est complétée individuellement sur la base de VOTRE expérience personnelle	
1 re étape	2 ^e étape
Questions relatives à la procédure de reconnaissance du statut de personne handicapée.	Evaluation de la qualité de la procédure
<p>19. Qui a participé à la procédure d'évaluation de votre situation, pour vous reconnaître le statut de personne handicapée ?</p>	<input type="checkbox"/> 1. Médecin traitant <input type="checkbox"/> 2. Médecin désigné par une autorité publique <input type="checkbox"/> 3. Fonctionnaire administratif <input type="checkbox"/> 4 Travailleur social <input type="checkbox"/> 5. Commission médicale <input type="checkbox"/> 6. Commission administrative <input type="checkbox"/> 7. Commission pluridisciplinaire composée de professionnels de la santé <i>(plusieurs réponses sont possibles)</i>
<p>20. La procédure prend-elle en compte <u>mes problèmes médicaux de santé</u> ? Comme par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mes problèmes de vue, d'audition • Mes problèmes de douleur • Mes difficultés pour parler • Mes difficultés cardiaques, respiratoires, sanguines. • Mes difficultés digestives, mes difficultés liées au fonctionnement de mes glandes (diabète, etc...) et de mes hormones. • Mes difficultés génitales, urinaires • Mes difficultés pour au niveau de mes muscles, de mes articulations, de mon dos • Mes difficultés liées à ma peau, à ma pigmentation de peau • Mes difficultés psychologiques • Mes antécédents médicaux chirurgicaux • ETC.... 	<p>  </p> <p>① ② ③ ④ ⑤</p> <p>① = la procédure d'évaluation est très incomplète ② = la procédure d'évaluation est incomplète ③ = la procédure d'évaluation est partiellement complète pour certaines infos et incomplet pour d'autres infos. ④ = la procédure d'évaluation est complète ⑤ = la procédure d'évaluation est très complète</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p>16.1 Quelles sont les informations qui n'ont pas été demandées ou examinées par les professionnels qui vous ont évalué ?</p> </div> <p>16.2 Je trouve que ces informations sont :</p> <p>  </p> <p>① ② ③ ④ ⑤</p> <p>① = INUTILES ② = ACCESSOIRES ③ = UTILES ④ = IMPORTANTES ⑤ = INDISPENSABLES pour faire reconnaître mon handicap et décrire mes difficultés.</p>

21. La procédure prend-elle en compte mes limites dans la vie quotidienne ? Comme par exemple:

- Mes difficultés Intellectuelles (ma mémoire, ma concentration, m'orienter, réfléchir, apprendre, ...)
- Mes difficultés pour me déplacer ou pour réaliser mes mouvements avec mes bras/mes mains, pour rester assis ou debout, bouger mes jambes, mon dos, ...
- Mes difficultés pour comprendre les autres et/ou me faire comprendre par les autres
- Mes difficultés pour voir et/ou entendre mon environnement lors de mes déplacements, lors de mon travail, dans la vie quotidienne, à l'école, ...



① ② ③ ④ ⑤

- ① = la procédure d'évaluation est très incomplète
- ② = la procédure d'évaluation est incomplète
- ③ = la procédure d'évaluation est partiellement complète pour certaines infos et incomplet pour d'autres infos.
- ④ = la procédure d'évaluation est complète
- ⑤ = la procédure d'évaluation est très complète

17.1 Quelles sont les informations qui n'ont pas été demandées ou examinées par les professionnels qui vous ont évalué ?

17.2 Je trouve que ces informations sont :



① ② ③ ④ ⑤

- ① = INUTILES
- ② = ACCESSOIRES
- ③ = UTILES
- ④ = IMPORTANTES
- ⑤ = INDISPENSABLES

pour faire reconnaître mon handicap et décrire mes difficultés.

22. La procédure prend-elle en compte mes difficultés pour accomplir les activités de ma vie quotidienne ? Comme par exemple:

- Préparer mes repas
- Prendre mes repas
- Faire mes achats alimentaires, vestimentaires, et autres
- Me laver, m'habiller, assurer mes soins de santé, me coiffer, ...
- Entretien mon logement, mon jardin, mon linge, ...
- Utiliser les moyens de communication : le téléphone, un ordinateur, une tablette, la TV, la radio, ...
- Me déplacer dans mon logement et à proximité, utiliser les transports en commun, utiliser une voiture, une moto, un vélo
- Gérer mon argent et mes documents administratifs
- M'occuper de mes enfants, de mes parents âgés



① ② ③ ④ ⑤

- ① = la procédure d'évaluation est très incomplète
- ② = la procédure d'évaluation est incomplète
- ③ = la procédure d'évaluation est partiellement complète pour certaines infos et incomplet pour d'autres infos.
- ④ = la procédure d'évaluation est complète
- ⑤ = la procédure d'évaluation est très complète

18.1 Quelles sont les informations qui n'ont pas été demandées ou examinées par les professionnels qui vous ont évalué ?

- Exercer un travail rémunéré ou une activité bénévole
- Suivre un enseignement, une formation
- Participer à une activité au sein de ma communauté (club, groupe religieux,...)
- Réaliser les loisirs de mon choix.



18.2 Je trouve que ces informations sont :



① = INUTILES

② = ACCESSOIRES

③ = UTILES

④ = IMPORTANTES

⑤ = INDISPENSABLES

pour faire reconnaître mon handicap et décrire mes difficultés.

23. La procédure prend-elle en compte l'environnement dans lequel je vis ainsi que les obstacles et les aides que je rencontre dans ma vie quotidienne ? Comme par exemple:

- L'accessibilité de mon logement (accéder aux WC, à la salle de bain, entrer et sortir, ...)
- La proximité et l'accessibilité des transports en commun
- La présence ou l'absence d'aide fournie par mes proches.
- La présence ou l'absence d'aide fournie par un service privé ou publique
- La proximité et l'accessibilité des services de santé, de rééducation, ...dont j'ai besoin.
- Le niveau de mes revenus pour compenser mes limites personnelles ainsi que les obstacles de mon environnement (isolement géographique, ...)



① = la procédure d'évaluation est très incomplète

② = la procédure d'évaluation est incomplète

③ = la procédure d'évaluation est partiellement complète pour certaines infos et incomplet pour d'autres infos.

④ = la procédure d'évaluation est complète

⑤ = la procédure d'évaluation est très complète

19.1 Quelles sont les informations qui n'ont pas été demandées ou examinées par les professionnels qui vous ont évalué ?

19.2 Je trouve que ces informations sont :



① = INUTILES

② = ACCESSOIRES

③ = UTILES

④ = IMPORTANTES

⑤ = INDISPENSABLES

pour faire reconnaître mon handicap et décrire mes difficultés.

24. La procédure prend-elle en compte d'autres facteurs personnels ? Comme par exemple :

- Ma nationalité
- Ma religion
- Mon appartenance ethnique
- Mon appartenance politique / philosophique
- Ma langue maternelle
- La localisation géographique de ma résidence principale
- Mon sexe
- Mon âge
- Mon orientation sexuelle
- Mon statut social (marié(e), célibataire, ...)
- Etc ...



20.1 Cochez les facteurs qui vous ont été demandés lors de la procédure :

- Aucun des facteurs cités ci-dessous.
- Ma nationalité
- Ma religion
- Mon appartenance ethnique
- Mon appartenance politique / philosophique
- Ma langue maternelle
- La localisation géographique de ma résidence principale
- Mon sexe
- Mon âge
- Mon orientation sexuelle
- Mon statut social (marié(e), célibataire, ...)

Autre :

20.2 Quelles sont les informations qui n'ont pas été demandées ou examinées par les professionnels qui vous ont évalué ?

20.3 Je trouve que ces informations sont :



① = INUTILES

② = ACCESSOIRES

③ = UTILES

④ = IMPORTANTES

⑤ = INDISPENSABLES

pour faire reconnaître mon handicap et décrire mes difficultés.

IV. QUESTIONS RELATIVES AU PROCESSUS DECISIONNEL POUR L'ATTRIBUTION DU STATUT DE PERSONNE HANDICAPEE

LES QUESTIONS suivantes doivent vous aider à :

- Analyser les procédures et les critères de décision pour l'attribution de votre statut de personne handicapée,

25^e question : Est-ce que l'attribution du statut de personne handicapée est accompagnée par un document officiel qui vous a été remis ? OUI NON

SI vous avez répondu OUI à la question :	SI vous avez répondu NON à la question :
25.1. Quel document avez-vous reçu pour reconnaître votre statut de personne handicapée (certificat, attestation, carte invalidité etc.) ? _____	Sous quelle forme le statut de personne handicapée est-il reconnu?
25.2. Est-ce que ce document inclut la mention sur le type de déficience (physique, visuelle, auditive, intellectuelle, etc.) ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	_____
25.3. Est-ce que ce document inclut une mention sur un « dégré/niveau » du handicap ou un % d'invalidité ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
25.4 Est-ce que le document vous indique une CATEGORIE de handicap ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
25.5. Est-ce que le diagnostic médical ou le code de la (des) maladie(s) est inscrite sur le document qui atteste le statut de personne handicapée ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

26^e question : Comment est organisée la prise de décision pour l'attribution du statut de personne handicapée?

Evaluation vs décision

26.1. Est-ce que la structure qui décide l'attribution de votre statut de personne handicapée est la même que celle qui vous a évalué la situation ?

OUI NON

Si NON, quelle est la composition de la structure (commission, équipe, bureau) qui décide le statut de personne handicapée ?

Critères de décision (des réponses multiples sont possibles)

26.2 Pensez-vous que la structure responsable de la décision sur l'attribution de votre statut de personne handicapée:

- | | |
|--|---|
| (a) prend la décision sur la base de votre diagnostic médical | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| (b) prend la décision sur la base de vos capacités fonctionnelles (marcher, prendre, parler,...) | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| (c) prends la décision sur la base de vos difficultés dans vos activités de la vie quotidienne | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| (d) prend la décision sur la base de vos besoins de soins | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| (e) prend la décision en tenant compte des obstacles de votre environnement (domicile, rue, ..) | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

(f) prends la décision sur d'autres critères d'appréciation OUI NON

Si oui au point (e), quels sont ces critères ? _____

Précisez également si la structure responsable pour la décision d'attribution du statut de personne handicapée utilise **un barème national ou une liste officielle des critères d'encadrement** dans un type/degré de handicap OUI NON

Si oui, indiquez la référence pour ce barème (source, numéro du document, année d'adoption, lien web, si existe)

26.3 Pensez-vous que la structure responsable qui a décidé de vous attribuer le statut de personne handicapée prend les décisions d'une manière subjective ? OUI NON

Durée de la prise de décision

26.4 Quelle est la durée entre le moment où vous avez introduit votre demande de reconnaissance de votre handicap et le moment où vous avez reçu la réponse officielle ? _____ indiquez en nombre de mois

26.5 Y-a-t-il une durée légale maximale pour réaliser le processus de prise de décision pour le statut, à la suite de l'évaluation complète de la situation de la personne? OUI NON Si oui, laquelle ? _____

Période de validité de la décision

26.6 Est-ce que la décision d'attribution du statut de personne handicapée a une durée (a) déterminée ou elle est (b) permanente ? (cochez la bonne case)

26.7 Si la durée du statut attribué est déterminée, mentionnez cette durée, dans le cas (a) des enfants _____ et (b) des adultes handicapés.

28^e question : Existe-t-il des procédures d'appel (recours) sur la décision d'attribution d'un statut de personne handicapée ?

28.1. Etiez-vous d'accord avec la décision qui vous a été communiquée ? OUI NON

28.2 La personne handicapée peut-elle exercer en toute liberté son droit de recours en cas de désaccord sur la décision ? OUI NON

Si oui :

Quelle est l'instance de recours à laquelle peut-elle s'adresser? _____

Est-ce que la personne est informée qu'elle peut faire recours à la décision initiale ? OUI NON

Est-ce que la procédure de recours est accessible à toute personne en situation de handicap ? OUI NON

Est-ce que la personne reçoit une justification écrite sur la décision finale, issue par l'instance de recours ? OUI NON

28.3. Est-ce qu'une personne ou instance, autre que la personne en situation de handicap elle-même, peut contester la décision initiale sur le statut de personne handicapée, le type de déficience ou le degré de handicap ? OUI NON

Si oui, de quel type de personne ou instance s'agit-il ? _____

28.4. Quelle est la durée moyenne de réponse dans le cadre de la procédure de recours ? _____

29^e question : Existe-t-il une procédure vous permettant d'obtenir une révision de votre situation si votre handicap évolue ? OUI NON

SI OUI :

29.1. L'évaluation de votre situation, dans le cas d'une révision périodique du statut, sera-t-elle identique avec l'évaluation initiale ? OUI NON

Sinon, quels sont les éléments pris en compte dans le cadre de la révision périodique du statut ? _____

29.2. A quel intervalle de temps une nouvelle évaluation doit être reprise, afin de réviser le statut de personne handicapée ?

29.2.1. Pour les enfants _____

29.2.2. Pour les adultes _____

30^e question : Est-ce que la reconnaissance de votre statut de personne handicapée vous a permis d'obtenir automatiquement certains avantages : financiers, matériels, accès à des services ? OUI NON Si oui :

<p>(a) Listez l'ensemble des avantages/prestations d'ordre financier qui vous ont été accordés, en lien avec votre statut de personne handicapée ou éventuellement avec le « degré » de handicap / pourcentage d'invalidité</p>	<p>(b) Listez l'ensemble des services auxquels vous avez accès, sur la base de votre statut de personne handicapée ou éventuellement en fonction du « degré » de handicap/ pourcentage d'invalidité</p>	<p>(c) Listez les autres avantages dont vous bénéficiez, en lien avec votre statut de personne handicapée ou éventuellement avec le « degré » de handicap / pourcentage d'invalidité</p>
<p><i>Exemples :</i> <i>Indemnité de handicap, budget de compensation, pension d'invalidité etc.</i> <i>Mais aussi :</i> <i>gratuité des soins, gratuité du transport, réductions d'impôts, réductions des prix des utilités etc.</i></p>	<p><i>Exemples :</i> <i>Assistant personnel, service d'assistance pédagogique pour les enfants en milieu ordinaire, services de soins au domicile, transport adapté etc.</i></p>	<p><i>Exemples :</i> <i>Attribution des matériels, aides techniques, consommables etc.</i> <i>Programme réduit de travail quotidien...</i></p>

1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8
9	9	9
10	10	10

CONSERVEZ EN MEMOIRE VOS REponses CAR ELLES VOUS SERONT UTILES LORS DU TRAVAIL COLLECTIF QUI DOIT PERMETTRE D'IDENTIFIER LES SITUATIONS DANS LESQUELLES VOS DROITS N'ONT PAS ETE RESPECTES.

Ce questionnaire n°1 INDIVIDUEL sera suivi par une ANALYSE COLLECTIVE en petits groupes (Questionnaire collectif n°2)



Les participants seront réunis en petits groupes (5 à 6 participants maximum) afin de faire émerger une opinion collective sur le niveau du respect des droits durant le déroulement de la procédure de reconnaissance du handicap. (durée de l'atelier : 2 heures maximum)

25 questions seront posées en faisant référence à un article de la convention relative aux droits de personnes handicapées. Ces questions doivent permettre de vérifier que la procédure que vous avez suivie est réalisée en conformité avec cette convention qui garantit le respect de vos droits.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION